



Conseil national de l'ABF du 19 mars 2018

Présents : Xavier Galaup, Anna Marcuzzi (Alsace), Chantal Ferreux, Pascal Schmitt (Bourgogne), Olivier Pichon (Bretagne), Alice Bernard (Centre), Sylvie Larigauderie, Hélène Beunon (Ile-de-France), Laurence Macé (La Réunion), Agnès Defrance (Languedoc-Roussillon), Marianne Masson (Lorraine), Ludovic Bayard (Midi-Pyrénées), Laurent Lemaître, Virginie Delrue (Nord-Pas-de-Calais), Patrick Megel (PACA-Corse), Isabelle Magne-Certain (Pays-de-Loire), Viviane Olivier (Limousin), Claire Taillart (Normandie), Virginie Eck (Rhône-Alpes), Clément Babu (Poitou-Charentes), Véronique Herren (Franche-Comté), Lisa Ferrer (Aquitaine), Thomas Colombera (Légothèque), Silvère Mercier et Thomas Fourmeux (Stratégie numérique), Claire Bongrand (Jeux Vidéo), Sophie Cornière (Advocacy), Dominique Lahary (Bibliothèques en réseau et Comité d'éthique), Eléonore Clavreul (International), Monique Calinon (BU/BS), Olivia de la Panneterie, Christine Lefèvre, Valérie Marchand (ABF).

Excusés : Hélène Brochard, Françoise Martinelli, Cyrille Jaouan, Mina Bouland, Isabelle De Souza, Carole Gasnier, Sébastien Lagarde, Stéphanie Teissier, Gladys Gonfrier, Eric Bourdeau, Fabrice Boyer,, Agnès Guesnon, Gérard Briand, Catherine Perrin, Anne Verneuil, Jean-Rémi François, Cécile Trévian,

Analyse du rapport Orsenna

- **Bilan de la rencontre avec le ministre le 26/02 : quels points de vigilance ?**
 - Horaires : nécessité de prendre le temps pour mettre les choses en place, peu de nouveaux projets remontés par les DRAC.
 - BU Parisiennes : Ste Barbe + 1 autre ouvriraient le dimanche, sur le budget du MESR.
 - Formation initiale et continue : l'offre du CNFPT est inadaptée, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Par ailleurs, de nombreux cursus (DUT, licence pro) ne sont pas au niveau attendu.
 - PNB : malgré les discussions pas d'évolution, trouver une autre approche.
 - Arrêt cour européenne : la ministre semble ouverte aux évolutions.
 - Forum en ligne : scepticisme, plutôt initier des rencontres régulières (congrès des différentes instances).
 - L'Etat impose un plafonnement d'augmentation des budgets de fonctionnement : pas plus de 1,2% par an, il y a donc un risque que l'effort demandé sur les horaires d'ouverture ne soit pas pris en compte (les discussions entre ministères sont en cours)
 - L'Etat est en attente de propositions de notre part. Le communiqué est une première prise de position qui servira à enclencher le débat. D'autres communiqués poseront les questions liées au numérique, au bénévolat survalorisé et survolé dans le rapport.

Il ne faut pas se focaliser sur les horaires, mais continuer à construire, rénover, dynamiser ; insister sur l'importance des territoires (maisons de services publics), l'organisation des différents réseaux, porter les bibliothèques en tant que lieux d'inclusion citoyenne et numérique.

Par ailleurs, depuis la sortie du rapport, l'ABF a été invitée à la commission culture de l'AMF.

DÉBAT

Formation :

Le groupe Centre a été approché par le CNFPT pour travailler à une offre mieux adaptée, mais cela est resté sans suite.

Davantage de modules communs entre l'Inet et l'Essib sont souhaitables, notamment sur le travail en

réseau sur les territoires.

Le rapport se focalise beaucoup sur les cadres A, mais l'ensemble de la formation est à revoir. Elle est encore beaucoup trop centrée sur les collections et non sur les services au public.

Les formations initiales et post-recrutement doivent être améliorées. Ces formations dépassent le cadre du CNFPT, elles relèvent du cadre d'emploi ; une durée longue peut être un frein au recrutement (c'est ce qui arrivait par le passé). Il faut trouver un équilibre, à articuler selon le profil des candidats. Un travail avec le Ministère est nécessaire.

Dans de nombreux cas, les bibliothèques sont le lieu de reclassement systématique, notamment pour les catégories C, ce qui génère des difficultés liées au manque de compétences et de formation.

Bénévolat :

Il y a beaucoup de maladresse dans le message. La comptabilisation n'a pas été faite par ETP, ce qui aurait permis de mieux relativiser la place du bénévolat versus les salariés. Les Bibliothèques départementales (BD) sont sur-représentées dans le rapport, ce qui n'est pas forcément visible par les élus.

La différence entre milieu rural et urbain n'apparaît pas. De nombreuses petites bibliothèques et points lecture disparaîtraient sans les bénévoles. Il y a également une différence entre les bénévoles formés et ceux qui ne le sont pas. D'autre part, tous ne sont pas sur les mêmes missions (de la gestion d'une bibliothèque à une animation ponctuelle...)

Il y a un risque de recours au bénévolat (ou aux vacataires) comme variable d'ajustement dans le cadre de l'augmentation des horaires.

Reprenre les standards définis par les BD : au-delà d'un certain nombre d'habitants (2000), il ne peut y avoir que de bénévoles, l'ABF ne l'acceptera pas ; il faudra voir comment créer un rapport de force favorable. Il faudra être attentif à la formulation. Une redéfinition du bénévolat est nécessaire, avec une exigence de formation : formation courte ABF par exemple. Cela pourrait permettre de limiter le nombre de reçus-collés à l'examen ABF.

Une journée d'étude nationale est prévue début 2019 portant sur l'hétérogénéité des réseaux. La coopération entre bénévoles et salariés y sera abordée.

Horaires d'ouverture :

En raison du plafonnement budgétaire, le recours systématique au bénévolat ou aux vacataires risque d'être systématique. En BU, les moniteurs étudiants ne sont pas formés et très peu payés.

Il faut que nous puissions faire levier, se positionner sur une exigence budgétaire, amener les collectivités à avoir une position claire, demander une exception au pacte budgétaire.

Les bibliothèques étrangères ouvrent souvent davantage, à effectifs égaux. Des éléments de comparaison pourront peut-être émerger de l'enquête sur la valeur économique des bibliothèques avec des exemples étrangers.

Un autre rapport serait en cours, portant sur le chiffrage des préconisations du rapport Orsenna. La volonté ministérielle serait d'avoir chaque année par département une bibliothèque supplémentaire ouvrant le dimanche. Très souvent les professionnels sont opposés à l'ouverture dominicale, comment articuler la position de l'ABF ?

Conclusion :

Texte à proposer :

- Affirmer notre positionnement sur le bénévolat :
 - Au-delà de 2000 habitants l'emploi d'un.e professionnel.le est obligatoire.
 - Questionner le nombre de bénévoles en ETP et non en personnes (demander les ETP au ministère).
- Exiger une mise à plat de l'ensemble des formations, tous cadres d'emploi confondus, en insistant sur la nécessité de sortir de la prééminence des collections par rapport aux services aux publics.
- Horaires d'ouverture :
 - Dissocier augmentation des horaires et ouverture du dimanche (et qu'y proposer)

- S'opposer aux extensions liées au bénévolat
- Faire une enquête au niveau de l'ABF dans les régions

Exiger que les données du ministère soient en open data.

Règlement intérieur (en pièce jointe)

Bien distinguer l'élection du président de celle du bureau : le pdt est élu directement, le CA élit le bureau.

Obligation de programmer 1 action en région (hors voyage) : article 5

Inciter à ce qu'il y ait des correspondants dans les groupes pour le numérique

OdJ du CN : compte rendu de leurs actions rédigé pour alléger le CN

Application du règlement dans les absences ou non représentation (article 7) au CN pour transmission et débat dans les CA :

Adoption de la proposition de modification pour débat au moment de l'AG

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

Rétroplanning et documents pour les élections 2019 (les documents complets sont en pièces jointes)

- **Août 2018** : Diffusion des documents auprès des groupes régionaux pour les élections
- **10 sept – 8 oct 2018 (jour du CN)** : Envoi des informations sur les élections à tous les adhérents à jour de leur cotisation. **Appel à candidatures**
- **8 octobre 2018** : Réunion du Conseil national
- **3 semaines avant la date de l'AG soit 26 nov 2018 au plus tard** : Retour des candidatures pour les conseils d'administration régionaux
- **28 novembre 2018 au plus tard** : Etablissement des bulletins de vote et envoi (modèle ci-joint) des convocations à l'Assemblée générale avec la procédure pour le vote à bulletin secret par correspondance (l'adresse postale de retour devra être clairement précisée)
- **Avant le 18 décembre 2018** : Assemblées générales des groupes régionaux. Les votes par correspondance sont apportés et dépouillés à l'assemblée générale. Date limite de réception des bulletins de vote : **4 jours avant l'assemblée générale**
- **26/27 janvier 2019** : Séminaire à Lyon en présence des présidents nouvellement élus.

Elections

Modifier les documents en les mettant en conformité avec les modifications du règlement.

Tour de table des groupes sur les élections 2018:

Pays de Loire : ne se représente pas pour l'instant ; Violaine Godin et Florence Gombeau reprennent la responsabilité du site de formation. Le CA est stable, pour l'instant pas de positionnement sur la présidence.

Franche Comté : ne se représente pas, mais à priori une relève pour la présidence est prévue (le trésorier actuel accepterait, mais seulement si le CA se renforce, ce qui est difficile).

Bretagne : ne se représente pas, mais peut-être que la VP actuelle se présentera ; le CA est bien fourni. Concernant le site de formation, recherche d'un binôme pour la gestion du site.

Auvergne : CA dynamique, Fabrice ne se représente pas.

Languedoc-Roussillon : ne se représente pas, 3 départs au sein du CA et pas de renouvellement prévu. CA inexistant, mais le site de formation fonctionne bien. Il y a un vrai risque de disparition du groupe.

Limousin : ne se représente pas, il n'y a pas encore de relève prévue pour la présidence ; idem pour formation.

IdF : ne se représente pas, CA important et jeune. Il devrait y avoir des candidatures à la présidence.

Alsace : ne se représente pas. Départs annoncés au CA, inquiétudes sur le renouvellement.

Normandie : ne sait pas encore si se représente après cette année difficile. Le renouvellement du CA s'annonce compliqué.

Rhône Alpes : ne se représente pas ; 9 personnes continuent mais pour l'instant, pas de volontaire pour la présidence.

Bourgogne : se représente, tentative de renouvellement du CA mais cela n'est pas facile. Vont tenter les cafés ABF.

La Réunion : présidence actuelle et CA pour une année à la suite du départ de Linda, pour l'instant ne sait pas si elle se représente, car en disponibilité actuellement. D'autres membres du CA pourraient le faire, il y a une bonne dynamique, une collègue BU a rejoint le CA.

Nord : se représente, difficultés de représentativité de l'ensemble de la région au CA. Depuis la fusion avec la Picardie, il n'y a pratiquement plus de collègues de cette région au CA.

Poitou-Charentes : groupe fragile.

Aquitaine : ne se représente pas, il y a une perte d'adhésions, des difficultés de renouvellement du CA, plein d'interrogations... problèmes de communication et d'articulation avec le national ; point de crispation à la suite de la publication du communiqué sur le livre numérique le jour de la journée d'étude sans avoir été prévenu.

Midi-Pyrénées : ne se représente pas, renouvellement du CA. Il n'y aura pas de formation l'an prochain.

Centre : se représente peut-être s'il y a renouvellement du CA. Pas de site de formation à la rentrée. Départs et arrivées au cours de l'année.

Lorraine : ne se représente pas, pour l'instant pas de président.e pressenti.e 3 arrivées au CA. Difficultés pour la reprise du site de formation

Auvergne : ne se représente pas ? Le groupe lance un appel à projet

Le Groupe ABF Auvergne salue le constat tiré par Erik Orsenna et Noël Corbin dans leur rapport sur la Lecture publique, constat qui consiste à dire que les bibliothèques constituent des milieux ouverts et tournés vers les partenariats. Par ailleurs, il est crucial de toucher les jeunes, dont l'attachement aux bibliothèques est généralement fort au stade de l'enfance, mais dont les liens avec elles se distendent à l'adolescence. Or, sur le plan culturel, sur la question de l'information et sur le plan scientifique, il y a lieu de montrer ce que peuvent apporter les bibliothèques dans la construction des individus.

Quels jeunes laisserons-nous au monde? Disait Jorge Semprun.

C'est pourquoi, en se basant sur la proposition 11 du rapport, le Groupe ABF Auvergne lancera en avril prochain un appel à projets, qui permettra de doter 3 projets de 1 000 EUR chacun.

Ces projets devront obligatoirement lier une bibliothèque à une structure scolaire ou universitaire et devront, au choix, relever d'un des trois axes suivants :

-éducation aux médias

-éducation artistique et culturelle

-diffusion de la culture scientifique

L'idée est de rendre possible la tenue de ces projets dans le cadre de l'année scolaire et universitaire 2018-2019.

Point équipe permanente

Valérie Marchand remplace Christine Lefèvre quittant l'ABF pour la Dordogne. La fiche de poste a été modifiée : reprend la partie financière mais également la recherche de nouveaux financements, en particulier du mécénat. Elle aura également en charge le relationnel entre le siège, le bureau et les groupes régionaux. Elle sera amenée pour cela à se déplacer dans les régions.

La partie inscription au congrès est confiée à Mélanie.

Commissions

Stratégie Numérique :

La commission a été auditionnée par le Sénat sur l'inclusion numérique : la consultation a été menée par Mounir Mahjoubi, le rapporteur étant l'association des petites villes de France. La commission a présenté ce que font les bibliothèques à ce titre, en se basant sur le mémoire DCB d'Alexandre Tur (2015). Le MCC n'a aucune donnée à ce sujet.

Les compétences numériques devraient se relier à un référentiel de compétence PIX (remplacement B2I et C2I) par une auto-évaluation via un QCM permettant d'obtenir un certificat de compétence.

Il est souhaitable d'inclure les bibliothèques dans le dispositif, notamment dans le respect du référentiel (les usagers viendraient obtenir leur certification dans les bibliothèques). Obtenir la reconnaissance des bibliothèques par une cartographie ouverte au public au même titre que les EPN et autres lieux de formation = formation des bibliothécaires sur l'e-administration (modules de formation existants) ; il y a vraisemblablement une labellisation en cours. Il n'y a pas de financement prévu dans ce plan simplement une revue de l'offre existante.

Question des chèques APTIC distribués aux bénéficiaires du RSA : ils ne peuvent être encaissés que par des structures payantes, les usagers venant se former en bibliothèque ne peuvent donc pas les utiliser. Cela pose le problème de la visibilité des bibliothèques (le parallèle peut être fait avec le pass'culture : les animations en bib étant gratuites, on passe à nouveau sous les radars). Ce pass' devrait une application cartographique et recensera les bibliothèques.

A Strasbourg, la préfecture renverrait sur la bibliothèque pour l'e-administration ; La BD de Gironde a fait agréer des bibliothèques pour qu'elles soient labellisées et puissent faire passer le B2I adultes.

Réfléchir à une position officielle de l'ABF

A la demande du Bureau national, la commission a fait parvenir samedi 18 mars ses propositions sur le numérique : *en italique les commentaires apportés lors du CN*

- **Reconnaître les bibliothèques comme des acteurs de l'inclusion numérique et de l'accès aux droits** par la certification des compétences des agents dans l'accompagnement et par l'obtention de moyens humains d'accompagnement des 20% des français exclus du numérique. Développer un réseau de centres de certification des compétences numériques dans le cadre du groupement d'intérêt collectif PIX, les bibliothèques doivent être exemptées de paiement auprès de PIX. Les formations dispensées par les bibliothèques doivent être gratuites du point de vue de l'accès aux droits des personnes.
- **Reconnaître juridiquement les bibliothèques comme des espaces non marchands dans lesquels s'exercent des usages collectifs**, sur la base de la définition de ces usages dans le décret relatif à l'article 2 de la loi du prix unique du livre numérique : permettrait d'avoir un traitement spécifique du rôle des bibliothèques. *Cette notion existe juridiquement dans le code de la propriété intellectuelle. Cela nécessite de se positionner sur l'agenda législatif.*
- **Construire un cadre légal permettant le déploiement du livre numérique dans le respect du droit des lecteurs et d'une rémunération équitable des auteurs, inclure dans cette loi de nouveaux droits sociaux pour les auteurs sur le modèle de la loi sur le prêt en bibliothèque.** Dans l'attente, inciter les bibliothèques à appliquer la décision de la CJUE "Openbare" sur le prêt numérique et plus largement à se saisir des outils proposés par l'ABF en cas de contentieux. Reconnaître aux bibliothèques, concernant le livre numérique, les mêmes libertés de choix dans ses politiques d'acquisition que pour le livre papier. Si le livre numérique est un livre, conformément à la loi Tasca, tous les livres numériques doivent pouvoir être acquis par les bibliothèques pour les proposer à leurs lecteurs, dans le respect des droits des auteurs et des lecteurs : *lors du rendez-vous avec la ministre, il est apparu qu'elle est ouverte à d'autres offres que PNB.*
- **Refuser toute forme de censure algorithmique** des plateformes du web au nom de la liberté d'expression

- **Défendre auprès des pouvoirs publics français et européens des politiques liées à la science ouverte** (exception totale dans la fouille de données, contenus et données de recherche ouvertes sous licences de partage à l'identique) et prendre des mesures fortes (boycott) contre les fournisseurs de contenus qui bloquent ces politiques ou pratiquent des hausses tarifaires mettant en difficulté l'exercice des missions des bibliothèques : *se faire le relais des collègues des BU sur les questions des données ouvertes de la recherche fouille des données.*
- **Financer avec l'association CAREL une étude de préfiguration de la mise en place d'un groupement d'achat des ressources numériques** en bibliothèques territoriales de manière à peser sur les tarifs et les modèles de manière efficace. *L'idée d'un groupement d'achat à été poussée par Carel lors d'un dernier communiqué. C'est une question à poser au ministère, en lien avec les tarifs au regard des usages.*
- **Défendre une reconnaissance positive du domaine public informationnel dans le code de la propriété intellectuelle en France.** Et inciter le MCC à refuser l'attribution du label BNR à toute bibliothèque qui pratiquerait du *copyfraud* sur les documents patrimoniaux numérisés. *Rappeler la labellisation Bib'lib et conditionner la labellisation BNR à l'adhésion à la charte ? toutefois, le label BNR ne correspond qu'à un programme de subvention, sans aucun engagement*
- **Demander au MCC un bilan complet des 12 recommandations sur le livre numérique de manière à faire le point sur le respect des droits des lecteurs et l'efficacité de ce dispositif au regard des enjeux de diffusion des savoirs et des savoir-faire des bibliothèques.** *Proposer des états généraux sur le livre numérique.*
- **Demander au MCC de conditionner les aides BNR au respect des principes de la charte Biblib**
- **Renforcer le rôle des bibliothèques dans le respect des données personnelles et de la vie privée** en développant un programme de formation en ligne financé par l'ABF et le MCC, à destination des bibliothécaires. *Rappel : le règlement général sur la protection des données (RGPD) sera applicable en mai.*
- **Revendiquer et appliquer le droit de l'Union européenne en matière de collectes des données de connexion** qui prévoit une durée de conservation qui ne peut excéder 14 jours contrairement à la législation française qui prévoit une durée maximale de 12 mois. Demander à tous les prestataires en lien avec les bibliothèques d'appliquer le RGPD sous peine de mobiliser des actions collectives

DÉBAT

Discussion animée entre nécessité de faire pédagogie et confiance en l'expertise :

La commission a été mandatée pour son expertise, il faut savoir si le BN et le CN ont confiance en sa compétence. Il faut se positionner contre des dérives sur les pratiques quotidiennes, contre les projets de loi liberticides. L'ABF est la seule à pouvoir se positionner, prendre de la hauteur. Il faut s'associer à d'autres associations pour pouvoir faire pression.

La charte Bib'libre est le document fondateur de la stratégie numérique, toutes les propositions faites par la commission en découlent ; la commission n'a pas à justifier de ses compétences. C'est la charte qui a fait venir à l'ABF plusieurs membres de la commission. Notre rôle est de rendre les usagers autonomes, leur faire comprendre les implications numériques (moteurs de recherche etc...)

Tout le monde n'est pas expert en numérique, et il faut être à même d'expliquer les prises de positions dans les CA et Journées d'étude. Un même niveau d'exigence et de pédagogie est demandé à l'ensemble des commissions qui sont mandatées pour éclairer le BN sur les sujets de leur périmètre. Il faut articuler les positions avec le quotidien des collègues. Attention à ne pas être dans une posture trop idéologique, trop contestataire au risque de perdre des adhérents.

Arriver à trouver une ligne commune, permettant de trouver un cadre et des objectifs. Etre la boussole des collègues. Discussion autour de valeur et idéologie.

La commission renverra les liens correspondant aux différents points proposés pour discussion dans les CA.

Olivia fait remarquer la nécessité de porter davantage la Charte auprès des adhérents et des collectivités surtout que Lionel Dujol a annoncé qu'il ne pourrait plus porter ce dossier.

Bibliothèques spécialisées :

Responsabilité de la commission : candidature de Monique Calinon

vote pour 17 contre 0 abstention 0

Élargissement du périmètre de la commission aux bibliothèques universitaires et bibliothèques spécialisées

vote pour 17 contre 0 abstention 0

Bibliothèques en réseau :

Validation de la lettre de mission

vote pour 17 contre 0 abstention 0

Donner une restitution commentée (ABF, ABD, ADBGV) de l'enquête sur les réseaux, recension des réseaux existants. Proposition d'action inter-associative : il faut que quelqu'un porte le dossier auprès de l'association. Les sujets communs à l'ABF et l'ADBU sont à identifier au niveau du BN.

Mandat est donné à la commission

vote pour 17 contre 0 abstention 0

Comité d'éthique

La saisie du comité d'éthique se fait directement par les collègues. Succès de l'ABF face à la tentative de la Trinité sur Mer de faire payer l'accès à la bibliothèque. Le maire ne s'attendait pas à ce que l'écho de sa décision soit de niveau national.

Légothèque

Journée sur racisme et antisémitisme ; interview sur radio campus Paris ; journée d'étude avec Images en bib.

International

Martine Scius assure l'intérim pendant le congé de maternité de Carole Gasnier.

Invités étrangers au congrès : attention à la gestion des invités. Il faudrait définir mieux qui est invité et pourquoi et harmoniser les décisions de la CI et du Bureau. Actuellement sont invités, Lucine Khatchatrian d'Arménie, et Dounko Sanou du Burkina Faso qui interviendra lors du World café. Il faut préciser les modalités d'échange entre associations (échange de présence aux congrès).

Advocacy

Anne a participé au dernier copil avec le ministère. Il y aura un retour au congrès sur la partie questionnaire quantitatif (place donnée aux bibliothèques par les non-usagers)

Répertorier les outils pour mettre en place les techniques d'advocacy question sur laquelle travailler l'AFNOR.

Mandater la commission pour travailler avec l'AFNOR sur le répertoire des outils d'advocacy

vote

pour 12 contre 0 abstention 0

Jeunesse

Anne Ponté est invitée au congrès des bibliothécaires coréens à Séoul pour parler de du partenariat bibliothèques-librairies avec le Prix Sorcières. Un appel à la commission international est lancé pour la traduction des diapos : Eleonore Clavreul sera le relai auprès de la commission.

Une journée d'étude est prévue à la BNF en février 2019, la date est encore en discussion ; la thématique serait soit l'action culturelle, soit les langues avec une préférence pour la première proposition.

La validation définitive de la JE se fera en juin lorsque le sujet sera définitivement arrêté.

Info ajoutée après la réunion du CN : Attention, une JE organisée par la commission Bibliothèques en réseau est aussi prévue en début d'année)

Hôpitaux/Prisons

La commission regrette l'absence des bibliothèques d'hôpitaux dans le rapport et se réjouit que les bibliothèques pénitentiaires y figurent, mais attire l'attention sur les difficultés à faire inscrire les partenariats dans les missions des bibliothèques publiques.

Journée d'étude 15 octobre à la bibliothèque de l'hôpital Robert Debré sur les droits culturels des publics empêchés.

Hélène a rédigé la préface d'un recueil de poésies écrites par des détenus. Les droits reviendront à l'ABF.

Illettrisme

2 nouveaux membres ont rejoint la commission. La réalisation d'un poster qui sera le 1er élément d'une exposition est en cours (2 posters prévus par an pour mettre à disposition une exposition à télécharger en ligne)

Vie de l'association

Actuellement composée de 4 membres, il y aura un appel à candidatures après le séminaire. Des efforts sont à faire sur la circulation de l'information, surtout en direction des membres des CA, rédaction de fiches mises en ligne sur les pratiques des groupes régionaux. Un questionnaire sera envoyé aux groupes. Descriptif des outils disponibles en ligne.

L'infographie réalisée par 2 membres de la commission Advocacy, étudiants à l'Enssib et la commission Vie de l'association et mise en images par Denis Pichelin (le graphiste de l'ABF) est terminée.

Il faut rédiger la lettre de mission.

Commission RH

Elle est très souvent sollicitée pour des interventions dans les groupes. Il faut l'étoffer.

Finances

- **37 000€ en 2017 de déficit (1ère fois depuis 2013)**
 - La totalité des produits est en baisse, congrès, adhésions... le congrès de Paris a encore moins rapporté que celui de Clermont. Plusieurs fournisseurs ne feront pas le déplacement à La Rochelle.
 - augmentation des missions et déplacement (équivalent au déficit)
 - il faut chercher des subventions
 - idem ABIS : problèmes de stock encore trop important, baisse des abonnements, salon professionnel moins fourni...Le comptable nous alerte si la baisse s'étale encore, au bout de 3 ans l'ABIS risque de disparaître.

Proposition de supprimer le commissaire au compte, ce qui fera une économie de 10 000€ par an.

Selon l'art L 612-4 du C.com, les associations percevant une aide publique (au sens large du terme) d'un montant total annuel supérieur à 153.000 € ont l'obligation de nommer un Commissaire aux Comptes (CAC). Sur la base des comptes clos au 31 décembre 2017, l'ABF est en dessous de ce seuil et n'a donc plus l'obligation de nommer un CAC. Aussi, dès lors que l'ABF dépassera à nouveau ce seuil de 153.000 € de subventions, celle-ci aura l'obligation de nommer à nouveau un CAC.

Vote pour la suppression commissaire aux comptes

vote

pour 12 contre 0 abstention 0

Changement de statut de l'ABIS : SASU à SARL ce qui permet de supprimer le commissaire aux comptes (ce qui permettrait de faire 10 000€ d'économies)

Actuellement l'ABIS est sous forme de SASU (SAS unipersonnelle). Toute SAS détenue ou détenant une autre structure juridique à l'obligation de nommer un CAC d'où la présence d'un CAC sur l'ABIS car elle est détenue à 100% par l'ABF. Aussi, sans attendre la fin du mandat, l'ABIS peut décider de se transformer en EURL (SARL avec un seul associé) par exemple sur la base des comptes clos au 31 décembre 2017 car la situation nette comptable est supérieure au capital social. A la date de cette dite transformation, l'ABIS n'a ainsi plus l'obligation d'avoir un CAC car en dessous des seuils requis. Cette transformation n'a pas d'impact au niveau fiscal et social (pour les éventuels salariés). Le seul impact est de nature juridique, savoir : Le mandat social de Président se transforme en mandat social de gérant avec, a priori, aucun impact sur le RSI car le gérant est une personne morale à savoir l'ABF. (Si appel du RSI, montant non significatif pour environ 1 K€).

vote

pour 10 contre 0 abstention 0

Vie de l'association

Un travail autour de la réalisation d'une infographie avec la commission advocacy est réalisée. Cette infographie est à diffuser largement pour tenter une campagne d'adhésion et/ou d'abonnement à la revue. L'infographie sera diffusée dans le prochain numéro de Bibliothèque(s).

La commission travaille sur un questionnaire sur le fonctionnement à destination des CA des groupes en vue de la rédaction d'un descriptif sur les « bonnes pratiques » avec une liste d'outils à utiliser.

La commission devra être étoffée.

Point congrès 2018

Les inscriptions en ligne ont démarré. Trop tôt pour se rendre compte du résultat.

L'organisation se poursuit.

SPAT rencontre quelques difficultés pour remplir le salon professionnel. Pour l'instant il y a moins de réservations de stands.

Rencontre avec la sénatrice Sylvie Robert à propos de la loi sur les bibliothèques

Xavier a été invité par la sénatrice pour un rendez-vous informel au Sénat. Mme Robert continue à s'investir en faveur des bibliothèques, notamment en proposant de leur donner un rôle important dans le futur plan Borloo. Elle voulait demander l'avis de l'ABF sur l'opportunité d'une loi sur les bibliothèques en profitant de l'investissement actuel du gouvernement à ce sujet. La ministre n'y est pas très favorable, mais pas opposée non plus.

Si les associations professionnelles des bibliothèques et les associations d'élus sont pour mais que le gouvernement ne le met pas à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, la sénatrice serait prête à porter une proposition de loi.

Nous devons nous positionner avant l'été.